

Provence, Pays d'Aix

ROUSSET ~ Août 2022



Villes de Provence :
Aix-en-Provence,
Marseille, Cassis
Vue sur la montagne
Sainte Victoire



ACTIVITÉS PROPOSÉES

> selon choix du vacancier / autonomie / météo

- Découverte et visite du patrimoine de la région :
- ~ Aix en Provence : ses marchés, ses fontaines, son patrimoine et ses fameux « calissons »...
 - ~ Marseille : le vieux port, le quartier du Panier (« plus belle la vie »)...
 - ~ Le stade Vélodrome
 - ~ Le château d'If et/ou île du Frioul (promenade en bateau)
 - ~ Cassis, La Ciotat
 - ~ Lac de Peyrolles
 - ~ Brignoles et ses fêtes médiévales



- Participation aux manifestations locales :
- ~ Marchés
 - ~ Visites artisanales et gastronomiques



Soirées à thèmes

Les activités proposées peuvent être modifiées ou aménagées en fonction de la situation sanitaire

HÉBERGEMENT



Maison familiale et rurale de deux niveaux avec vue sur la montagne Sainte Victoire



Chambres de 2 à 3 lits à plat avec douche et sanitaires



Escaliers

TRANSPORT



Voyage en car direct depuis Amiens



2 Minibus sur place

Selon le nombre, possibilité de convoyage gratuit vers Amiens (nous contacter)

PRESTATIONS



Pension complète
Respect des régimes spécifiques



Ménage



Lavage du linge

PUBLIC



Bonne autonomie
(Voir page 4)



Accueil de quelques couples



Pas de mobilité réduite

GRUPE / ENCADREMENT



30 à 32 vacanciers



1 directeur, 1 adjoint pédagogique,
6 encadrants, 1 cuisinier,
2 personnels de service et d'hygiène

3 SEMAINES

du samedi 30 juillet
au samedi 20 août

COÛT **2360 €**

+ Adhésion 2022
OBLIGATOIRE **15 €**

+ Assurance annulation
avant séjour
FACULTATIVE **92,75 €**





CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX SÉJOURS

Conditions d'inscription :

- ~ Être en possession d'un « passe-sanitaire » valide pour toute la durée du séjour (attention à la mise à jour du rappel vaccinal Covid - 3^{ème} dose)
- ~ Avoir une autonomie physique et psychique suffisantes pour comprendre, appliquer et se conformer aux consignes sanitaires (port du masque, distanciation, lavages fréquents des mains etc...)
- ~ Être indemne de symptômes ou suspicions de la Covid 19 et ne pas avoir été positif jusqu'à 14 jours avant le départ.
- ~ Ne pas être immunodéprimé ou porteur d'affections ou maladies entraînant une immunodépression (greffe, soins oncologiques etc...)

Remplissez attentivement le dossier d'inscription et n'hésitez pas à nous contacter pour discuter de la faisabilité ou non d'une inscription, un certificat médical peut vous être demandé.

Alpha Picardie se réserve le droit de refuser une inscription au cas où :

- ~ L'autonomie et le profil du vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'accueil et de prise en charge exposés page 4 et indiqués sur la fiche présentation de séjour (ex : A1-A2-B1-B2).
- ~ Le vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'inscriptions exposées ci-dessus.

Alpha Picardie se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un participant au cas où :

- ~ le comportement de celui-ci mettrait en danger psychique et/ou physique, lui-même ou le groupe ou l'équipe d'encadrement etc...
- ~ le participant serait ou dans l'incapacité ou dans le refus de respecter les consignes sanitaires en général et celles concernant la Covid 19 en particulier.
- ~ des informations partielles ou erronées ont été communiquées sur le dossier d'inscription du participant ou au moment de son inscription empêchant d'apprécier et d'appréhender au plus juste le profil sanitaire, physique et psychique du vacancier :

« L'article D. 344-5-7 du code de l'action sociale et des familles (CASF) relatif aux établissements et services accueillant des adultes handicapés (ex : EMSA) : Il appartient (...) au responsable de l'établissement de veiller à la parfaite transmission des informations concernant notamment la santé et les besoins du résident à l'organisateur du séjour VAO. ».

Cette interruption de séjour se fera sans aucun remboursement de la période non effectuée et le rapatriement se fera au frais du vacancier.

RAPPELS :

Nos séjours de vacances ne sont :

- ~ ni un lieu de convalescence (après une hospitalisation en hôpital général et/ou psychiatrique)
- ~ ni un centre de soins médicalisé (pas de personnel soignant sur place permettant une veille médicale au quotidien, de jour comme de nuit, ex : réajustement de traitement après analyses médicales, contrôle de saturation...)
- ~ ni un temps de « fenêtre thérapeutique » (interruption provisoire d'un traitement)

Les personnes devant utiliser un fauteuil de confort pour les promenades devront avoir une prescription médicale, le fauteuil étant loué sur place.

Nos équipes assurent uniquement l'administration des traitements déjà préparés, en semainiers ou sous blister, identifiés par les nom, prénom et photo et accompagnés d'une ordonnance à jour et dactylographiée.

www.alpha-picardie.fr

50 rue Riolan - 80000 Amiens

Tél. 03 22 92 68 76 - Fax 03 22 92 69 49

contact@alpha-picardie.fr